

# PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 05 Mars 2024.

111

Société par actions simplifiée unipersonnelle an capital de 500,00 euros

10 ALLEE DES CORDELIERS  
31490 LEGUEVIN

SIRET : 982 364 168 000 12 RCS TOULOUSE

Le 05 MARS 2024 à 12 heures,

Je soussigné **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine** né le 24 novembre 1996 à Kolea (Algérie) de nationalité Algérienne demeurant 727 Route du Tuc 40380 Saint-Jean-de-lier Agissant en qualité de Président de la société, prend les décisions ci-après concernant :

- Démission président
- Cession des actions
- Nomination d'un nouveau président
- Refonte Total des statuts

La discussion est ensuite ouverte. **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine** Président de la séance fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées. Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement Votées et mises aux voix.

- **Résolution 1 : Démission président**

**Démission de Monsieur ZAIDA Djamel Eddine, président actuel**

Monsieur ZAIDA Djamel Eddine a démissionné le 05/03/2024 de ses fonctions de président de la société 111, à compter du 05/03/2024 il donne quitus entier et définitif de sa gestion.

*La résolution est intégralement adoptée et votée.*

- **Résolution 2 : Nomination NOUVEAU PRESIDENT**

- **Nomination du Président Monsieur ZINEDDINE Abdeljalil**

Né le 03/04/1985 à SIDI BEL ABBES en (Algérie), De nationalité Algérienne, Demeurant à 3 boulevard goya appt 111, 31170 Tournefeuille.

**Monsieur ZINEDDINE Abdeljalil** déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société. Signataire aux présentes, qui déclare accepter ce mandat et affirme qu'il n'existe aucune incapacité, incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exécuter cette fonction.

**À la suite de cette nomination du Président, ARTICLE 16 : PRESIDENT DE LA SOCIETE - DIRECTEUR GENERAL**

16.1 La société est REPRESENTEE, DIRIGEE et ADMINISTREE par un président, personne Physique ou morale, pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

16.2 Le Président est désigné, pour une durée limitée ou non, par l'associé unique ou par Décision collective des associés, sous réserve de l'hypothèse du décès du Président examinée ci-dessous.

*La résolution est intégralement adoptée et votée.*

## RÉSOLUTION 2- CESSION DES ACTIONS :

Agrément des cessions, par **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine**

Les actions (100) détenu par **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine, de la société 111**  
à :

- La totalité des actions de **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine** 100 Actions d'une valeur de 500 euros à **M. ZINEDDINE Abdeljalil** Demeurant au 3 boulevard goya appt 111 31170 Tournefeuille. A un prix global de 100 euros soit 5 euros L'actions.

L'acquéreurs reconnait et acceptent avoir reçu du cédant une copie des mises à jour des statuts

De la société et en avoir pris connaissance.

**L'article 8 des statuts est donc modifié comme suit :**

### ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à 500 €

Il est divisé en 100 actions de 5 € chacune de valeur nominale, libérées à hauteur De 100 % et de même catégorie ainsi répartit :

ZINEDDINE Abdeljalil

Propriétaire de 100 actions numérotées de 1 à 100

*La résolution est intégralement adoptée et votée.*

**Le premier président est :**

- **Monsieur ZINEDDINE Abdeljalil.**

Né le 03/04/1985 à Sidi bel abbes en Algérie.

Demeurant : 3 boulevard goya appt 111 31170 Tournefeuille

De nationalité Algérienne

*La résolution est intégralement adoptée et votée.*

#### Résolution 4 : Refonte totale des statuts

L'assemblée général, après avoir entendu les explications du président de la séance **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine** sur la proposition de renfonce intégrale des statuts décide de les adopter.

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts dans leur intégralité. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

*La résolution est intégralement adoptée et votée.*

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levé à Toulouse le 05 MARS 2024 à 13 heures 30.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par les associés, pour servir et faite valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse, le 05 MARS 2024.

SIGNATURE DU PRESIDENT ACTUEL

- **Monsieur ZAIDA Djamel Eddine**



SIGNATURE DU FUTUR PRESIDENT

- **MONSIEUR ZINEDDINE Abdeljalil**

